



DEJIC/AC

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL SÉANCE DU MARDI 09 AVRIL 2019 À 9h30

Sur convocations envoyées le vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le mardi neuf avril deux mille dix-neuf à neuf heures trente à la Chambre d'Agriculture à PAU, sous la présidence de M. Michel HIRIART, Président du Centre de Gestion.

### ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. AUSSANT**, Maire d'ARUDY,
- **Mme BAUCE**, Adjointe au Maire de LAGOS,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **M. CASSOU-LALANNE**, Maire de CLARACQ,
- **M. DUIZIDOU**, Maire de THÈZE,
- **Mme FOURCADE**, Maire de MONTARDON,
- **M. HIRIART**, Maire de BIRIATOU.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme PROHARAM**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT) sans voix délibérative,
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'AHETZE (CGT),
- **M. HONTAS**, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **M. SLAYKI**, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'IDRON (CGT),
- **M. SAUBES**, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'URCUI (CGT) sans voix délibérative,
- **Mme LACOMBE**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),
- **M. ANETAS**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LAHONCE (UNSA),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA) sans voix délibérative,
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB),
- **Mme BAUDOIN**, Rédacteur à la COMMUNE D'ARGAGNON (SUD/LAB) sans voix délibérative.

### ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **M. COLLIOT**, Animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme PIOT**, Adjoint administratif à la COMMUNE DE LESCUN (UNSA),
- **M. MENESSION**, Ingénieur principal à la COMMUNE DE NAY (FO).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion
- **Mme CHALOT**, Consultante au CDG 64,
- **Mme JAMMET**, Consultante au CDG 64.

M. HIRIART remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal.

En l'absence de M. GARCIA, Mme FOURCADE assure les fonctions de secrétaire de séance, et M. SLAYKI de secrétaire adjoint.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

<b>I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU CTI DU 18 FÉVRIER 2019</b>	<b>3</b>
<b>II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CTI DU 18 FÉVRIER 2019</b>	<b>3</b>
<b>III. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU 09 AVRIL 2019</b>	<b>3</b>
<b>A. AVIS SUR DES PROJETS D'ATTRIBUTION DE PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE (2)</b>	<b>3</b>
<b>B. AVIS SUR DES PROJETS D'AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE (5)</b>	<b>3</b>
<b>C. AVIS SUR UN PROJET DE MISE À JOUR DU PLAN ANNUEL DE FORMATION ET SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT DE FORMATION (2)</b>	<b>4</b>
<b>D. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE EN PLACE DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (4)</b>	<b>4</b>
<b>E. AVIS SUR UN PROJET D'ORGANISATION DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ (1)</b>	<b>4</b>
<b>F. AVIS SUR UN PROJET DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE (1)</b>	<b>4</b>
<b>G. AVIS SUR UN PROJET DE REPRISE EN RÉGIE D'UN SERVICE (1)</b>	<b>4</b>
<b>H. AVIS SUR DES PROJETS DE CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE RÉGIME INDEMNITAIRE (20)</b>	<b>5</b>
<b>I. AVIS SUR UN PROJET D'INSTAURATION DE TEMPS PARTIEL (1)</b>	<b>5</b>
<b>J. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN PLACE D'ASTREINTES (1)</b>	<b>6</b>
<b>K. AVIS SUR DES PROJETS DE MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE (17)</b>	<b>6</b>
<b>L. AVIS SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR (1)</b>	<b>6</b>
<b>M. AVIS SUR UN PROJET DE RÉORGANISATION DE SERVICE (2)</b>	<b>7</b>
<b>N. AVIS SUR DES PROJETS DE SUPPRESSIONS DE POSTES (9)</b>	<b>7</b>
<b>O. QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>7</b>

## I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU CTI DU 18 FÉVRIER 2019

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président soumet à l'approbation des membres du CTI le procès-verbal de la séance d'installation du Comité Technique Intercommunal en date du 18 février 2019.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance d'installation du CTI en date du 18 février 2019.**

## II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CTI DU 18 FÉVRIER 2019

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président soumet à l'approbation des membres du CTI le procès-verbal de la réunion du Comité Technique Intercommunal en date du 18 février 2019.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du CTI en date du 18 février 2019.**

## III. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU 09 AVRIL 2019

### A. AVIS SUR DES PROJETS D'ATTRIBUTION DE PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE LACADÉE** et **DE PRÉCHACQ-NAVARRENX** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets.**

### B. AVIS SUR DES PROJETS D'AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE (5)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BIDACHE, DE ÇARO, DE DOUMY, D'IGON** et par le **SIVOS DE GARAZI** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets.**

S'agissant du dossier de la **COMMUNE DE BIDACHE**, l'avis est assorti de l'**observation suivante** : « L'attribution de tout congé supplémentaire (« jour du Maire », « Jour des fêtes»...) n'est pas conforme à la réglementation et réduit irrégulièrement les obligations de service des agents ; le temps de travail effectué est inférieur au temps de travail rémunéré (exemple : moins de 1607 heures pour un agent à temps complet). »

S'agissant des dossiers de la **COMMUNES DE ÇARO** et du **SIVOS DE GARAZI**, les collectivités ont souhaité ajouter à leurs saisines des jours pour la garde d'enfant malade.

### **C. AVIS SUR UN PROJET DE MISE À JOUR DU PLAN ANNUEL DE FORMATION ET SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT DE FORMATION (2)**

Le Président soumet le projet de mise à jour du plan annuel de formation et le projet de règlement de formation présenté par le **CDG 64** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets**.

### **D. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE EN PLACE DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (4)**

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE CHARRE, GESTAS, LOUBIENG** et **MONCAYOLLE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets**.

### **E. AVIS SUR UN PROJET D'ORGANISATION DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ (1)**

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE JATXOU** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 5 voix pour (CFDT, UNSA, FO), 3 voix contre (CGT), 1 abstention (SUD/LAB)
- | **du collège des représentants des collectivités** qui émet un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet**.

### **F. AVIS SUR UN PROJET DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE (1)**

Le Président soumet le projet de mise à disposition de service présenté par la **COMMUNE DE LASSEUBE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet**.

### **G. AVIS SUR UN PROJET DE REPRISE EN RÉGIE D'UN SERVICE (1)**

Le Président soumet le projet de reprise en régie d'un service présenté par la **COMMUNE DE LARUNS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet**.

## H. AVIS SUR DES PROJETS DE CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE RÉGIME INDEMNITAIRE (20)

Le Président soumet les [projets d'instauration du régime indemnitaire \(11\)](#) présentés par :

- les **COMMUNES D'ARBUS, DE CASTILLON D'ARTHEZ, DE GARRIS, DE MÉRITEIN, DE SAINT-GOIN, D'ETSAUT**, par le **SIVOS DE GARAZI**, par le **SYNDICAT D'A.E.P D'AREN-PRÉCHACQ-JOSBAIG-PRÉCHACQ-NAVARREX**, par le **SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT GAVE ET BAÏSE** au vote :
  - | [du collège des représentants du personnel](#) qui émet un [avis défavorable à la majorité](#) par 7 voix contre (CFDT, CGT, UNSA, SUD/LAB), 2 abstentions (UNSA, FO)
  - | [du collège des représentants des collectivités et établissements publics](#) qui émet un [avis favorable à l'unanimité](#).
- la **COMMUNE d'EAUX-BONNES** au vote :
  - | [du collège des représentants du personnel](#) qui émet un [avis défavorable à la majorité](#) par 5 voix contre (CGT, UNSA, SUD/LAB), 2 abstentions (UNSA, FO), 2 voix pour (CFDT)
  - | [du collège des représentants des collectivités et établissements publics](#) qui émet un [avis favorable à l'unanimité](#).
- la **COMMUNE d'ISTURITS** au vote :
  - | [du collège des représentants du personnel](#) qui émet un [avis défavorable à la majorité](#) par 5 voix contre (CGT, UNSA, SUD/LAB), 4 abstentions (CFDT, UNSA, FO)
  - | [du collège des représentants des collectivités et établissements publics](#) qui émet un [avis favorable à l'unanimité](#).

Le Président soumet les [projets de modification du RIFSEEP \(9\)](#) présentés par les **COMMUNES DE BOURNOS, DE FICHOUS-RIUMAYOU, DE GEÛS D'OLORON, DE LOUVIGNY, DE NAY, DE PRÉCHACQ-JOSBAIG, DE PRÉCHACQ-NAVARREX, DE SAINT-GIRONS EN BÉARN, D'ESCOUT** au vote :

- | [du collège des représentants du personnel](#) qui émet un [avis défavorable à la majorité](#) par 8 voix contre (CFDT, CGT, UNSA, FO et SUD/LAB), 1 abstention (UNSA)
- | [du collège des représentants des collectivités et établissements publics](#) qui émet un [avis favorable à l'unanimité](#).

S'agissant du dossier de la **COMMUNE DE NAY**, l'avis est assorti de l'**observation suivante** : « Le Comité Technique Intercommunal est saisi alors que la commune a déjà délibéré sur la mise à jour du régime indemnitaire ».

Les représentants du personnel contestent les principes d'attribution du CIA ayant pour effet de créer une individualisation des rémunérations.

## I. AVIS SUR UN PROJET D'INSTAURATION DE TEMPS PARTIEL (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'ASASP-ARROS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un [avis favorable à l'unanimité sur ce projet](#).

## J. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN PLACE D'ASTREINTES (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT DE GRECHEZ** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet**.

## K. AVIS SUR DES PROJETS DE MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE (17)

Le Président soumet le projet présenté par le **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUVETERRE-DE-BÉARN**, par les **COMMUNES D'ARBONNE, DE BAUDREIX (dossier d'augmentation), DE BIDACHE, DE LA BASTIDE-CLAIRENCE, DE LAHONCE, DE NAVAILLES-ANGOS, DE SAUVAGNON (2 dossiers), D'URCUI (2 dossiers)**, par le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE GAZTELAIA**, au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets**.

S'agissant du dossier de la **COMMUNE D'ARBONNE**, l'avis est assorti de l'**observation suivante** : « Le temps de travail de l'agent est augmenté à 27h30. Une augmentation à 28h hebdomadaires aurait permis une affiliation de l'agent au régime spécial de la CNRACL ».

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'AÏCIRITS-CAMOU-SUHATS** et par le **SIVU LATAILLADE** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 8 voix pour (CFDT, CGT, UNSA, FO et SUD/LAB), 1 abstention (UNSA)
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet de diminution du temps de travail présenté par les **COMMUNES DE BAUDREIX et DE GÉRONCE** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 7 voix pour (CGT, UNSA, FO et SUD/LAB), 2 abstentions (CFDT)
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet de diminution du temps de travail présenté par le **SIVU DES ÉCOLES OZTIBARRE** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 6 voix pour (CGT, UNSA, FO et SUD/LAB), 3 abstentions (CFDT, UNSA)
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

## L. AVIS SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SIVU D'AIDE À DOMICILE DE LA PLAINE DE NAY** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable à la majorité** par 8 voix contre (CFDT, CGT, UNSA, FO et SUD/LAB), 1 abstention (UNSA)
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

## M. AVIS SUR UN PROJET DE RÉORGANISATION DE SERVICE (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE NAVAILLES-ANGOS** et **d'ITXASSOU** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet**.

## N. AVIS SUR DES PROJETS DE SUPPRESSIONS DE POSTES (9)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'ARBUS** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable à la majorité** par 8 voix contre (CFDT, CGT, UNSA, FO, SUD/LAB) et 1 abstention (UNSA)
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

S'agissant du dossier de la **COMMUNE D'ARBUS**, l'avis est assorti de l'**observation suivante** : « La suppression interviendra au départ à la retraite de l'agent ».

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE LASEUBE, DE MORLANNE, D'IGON, D'OUSSE**, par le **SIVU D'AIDE A DOMICILE DE LA PLAINE DE NAY (2 dossiers)** et par le **SYNDICAT DE LA BAIE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ ET CIBOURE (2 dossiers)** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets**.

## O. QUESTIONS DIVERSES

Mme BEBIOT estime que le progiciel AGIRHE a apporté davantage de confort dans l'étude des dossiers en permettant une consultation au fur et à mesure de la réception des saisines.

-----

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à onze heures et vingt-cinq minutes.

**LE PRÉSIDENT,**



**Michel HIRIART**  
Maire de BIRIATOU  
Président de la Fédération  
Nationale des Centres de Gestion